Le Courrier des Opelousas.

Vol. 1. Opelousas, Louisiane, 8 Janvier 1853. **No. 5.**

LE COURRIER,

Publié tous les Samedis matin par
Joel H. Sandoz & Andre Meynier.

OPELOUSAS :

SAMEDI MATIN, 8 JANVIER 1853.

8 Janvier 1815!

Chaque pays, chaque peuple consacre un anniversaire à quelques souvenirs patriotiotiques. Ce jour change de nom et de date, selon les peuples et les époques. En Louisiane on l'appelle "*Huit Janvier.*"

La victoire du 8 Janvier est la dernière page de l'histoire de la Révolution Américaine. Quoique notre indépendance fût reconnue longtemps avant, la vengeance de l'Angleterre n'était pas encore assouvie. La guerre de 1812 ne fut que le corollaire de la Révolution, et le 8 Janvier 1815 vint la clore avec éclat, et sceller à la fois la liberté de l'Amérique et le patriotisme de la Louisiane.

Salut 8 Janvier! Salut encore une fois!

☞Pour la Liste des Lettres, restant au Bureau de Poste, aux Opelousas, ainsi que les retours de l'élection du 27 décembre dernier, voir notre partie anglaise.

☞Nous appelons l'attention du public à une vente de 13 beaux esclaves, qui aura lieu lundi prochain, 10 courant, à la Grande Prairie, à un crédit très avantageux, comme on le verra dans nos colonnes d'avis.

☞Melle. Bercier nous prie d'annoncer à ses amis et au public que la rentrée de ses classes aura lieu le 10 courant.

☞Nous avons eu occasion de voir un portrait au pastel d'une demoiselle de notre Paroisse, exécuté par M. Sebron, peintre de talent. Ce portrait nous a paru être un chef-d'œuvre de l'art.

Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

☞Notre vigie (pauvre vigie, elle est toujours en retard); notre vigie nous annonce que Mardi et Mercredi dernier, nous avons eu une glace très-forte, la première de cet hiver.

Sources de Bell, Cheney.—Ces sources ont été vendues, à l'encan, samedi dernier, 1er. courant, à MM. J. J. Beauchamp, des Opelousas et Joseph Daigle fils, de cette paroisse, pour la faible somme de $6100. MM. Beauchamp et Daigle sont deux jeunes gens intelligens et industrieux, et nous ne doutons pas qu'ils réussissent dans leur nouvelle entreprise.

☞L'éditeur de *L'Abeille*, de la Nouvelle-Orléans, vient de disposer des trois quarts de cet établissement en faveur de Messrs. S. Harby, rédacteur de la partie anglaise, N. Dufour, rédacteur de la partie française, et E. Duverger, comptable. Ces messieurs gardent seulement, pour le public, la position qu'ils occupaient avant cette association. Ce journal conservera la couleur whig.

☞Par le *Delta* du 5 courant, nous apprenons que le navire-à-vapeur A. Fuselier, paquebot régulier des Attakapas, a crevé ses bouilloires en mer, le 3 courant, tuant sept personnes et blessant sévèrement le capitaine.

Invention.—M. J. K. Fisher vient d'inventer à New-York une voiture qui, mue par la vapeur, pourra faire vingt milles à l'heure. M. Fisher a demandé une charte au conseil de ville, et il a l'intention de doter le Sud de son invention.—*Cour.*

La Flatterie.—L'homme aime à être flatté, c'est un malheur. Mais un malheur plus grand, c'est qu'il y ait des gens assez lâches pour flatter. Le *flatteur* est l'homme qui n'a pas honte de chercher à se rendre agréable, soit en louant sciemment, avec exagération, dans les autres, les qualités qu'ils peuvent posséder, soit en leur prêtant sciemment aussi les qualités qu'ils n'ont pas. La pire espèce de *flatteurs* est celle qui érige les vices en vertus.

Il ne faut pas confondre l'éloge avec la flatterie; l'éloge est le prix dû aux bonnes et aux grandes actions. Celui qui refuse l'éloge à l'homme qui l'a mérité, n'est pas moins injuste que le flatteur; car, s'il est toujours lâche de flatter, il est souvent courageux de louer.

Pline, le jeune, parle ainsi dans une comédie sur le retour de Trajan:

Je ne l'ai pas flatté; c'est le métier d'un lâche,
Ce ne sera jamais le mien,
Je l'ai loué souvent, et d'un bon citoyen,
C'est remplir la plus noble tâche.

Un Bonaparte a la Nlle.-Orleans.—Parmi les noms des passagers qui sont arrivés hier de New-York, sur l'*Empire City*, nous remarquons celui de M. Jerôme-Napoléon Bonaparte, petit-fils de l'ex-roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, et de Mlle Patterson, de Baltimore, et petit-neveu de l'empereur Napoléon.

On sait que M. Bonaparte sert dans l'armée des Etats-Unis. Il s'est logé à l'hôtel St-Louis.—*Cour.*

Voici les noms des personnages désignés comme devant être chargés de missions extraordinaires auprès des cours étrangères afin de notifier l'avènement au trône de l'empereur Napoléon III. Mr. Baraguay-d'Hilliers irait à St. Pétersbourg; Mr de Heckeren, à Vienne; Mr. de Larochejacquelin, à Madrid; Mr. le duc de Guiche, à Berlin, le général Canrobert, à Turin, et Mr. de l'Espinasse, à Bruxelles; Mr. de Morny serait pour sa part, chargé de la mission pour Londres.

FRANCE.

Le 2 décembre, anniversaire du fameux coup d'Etat, la République a cessé d'exister; l'Empire lui a succédé. Après le dépouillement du scrutin, le corps Législatif et le Sénat se sont rendus à Saint-Cloud offrir la couronne impérial à Louis Bonaparte qui a accepté. Il y a donc un empereur en France. La liberté n'existe plus. Le gouvernement populaire a été remplacé par une autocratie.

Le discours prononcé par le président du corps législatif et celui du sénat, est un document d'une grande importance et qui éclaire la route que veut suivre le nouvel Empereur. Le voici :

DISCOURS DE L'EMPEREUR.

Messieurs,

Le nouveau règne que vous inaugurez aujourd'hui n'a pas pour origine, comme tant d'autres dans l'histoire, la violence, la conquête ou la ruse. Il est, vous venez de le déclarer, le résultat légal de la volonté de tout un peuple qui consolide, au milieu du calme, ce qu'il avait fondé au sein des agitations. Je suis pénétré de reconnaissance envers la nation qui, trois fois en quatre années, m'a soutenu de ses suffrages, et chaque fois n'a augmenté sa majorité que pour accroître mon pouvoir.

Mais, plus ce pouvoir gagne en étendue et en force vitale, plus il a besoin d'hommes éclairés comme ceux qui m'entourent chaque jour, d'hommes indépendants comme ceux auxquels je m'adresse, pour m'aider de leurs conseils, pour ramener mon autorité dans de justes limites, si elle pouvait s'en écarter jamais.

Je prends dès aujourd'hui avec la couronne le nom de Napoléon III, parce que la logique du peuple me l'a donné dans ses acclamations, parce que le Sénat l'a proposé également, et parce que la nation entière l'a ratifié.

Est-ce à dire, cependant, qu'en acceptant ce titre, je tombe dans l'erreur reprochée au prince qui, revenant de l'exil, déclara nul et non avenu, tout ce qui s'était fait en son absence ! Loin de moi un semblable égarement. Non seulement je reconnais les gouvernemens qui m'ont précédé, mais j'hérite en quelque sorte de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal; car les gouvernements qui se succèdent sont, malgré leur origine différente, solidaires de leurs devanciers.

Mais, plus j'accepte tout ce que, depuis 50 ans, l'histoire nous transmet avec son inflexible autorité, moins il m'était permis de passer sous silence le règne glorieux du chef de ma famille et le titre régulier, quoique éphémère, de son fils, que les chambres proclamèrent dans le dernier élan du patriotisme vaincu.

Ainsi donc le titre de Napoléon III n'est pas une de ces prétentions dynastiques et surannées qui semblent une insulte au bon sens et à la vérité; c'est l'hommage rendu à un gouvernement qui fut légitime et auquel nous devons les plus belles pages de notre histoire moderne. Mon règne ne date pas de 1815, il date de ce moment même où vous venez me faire connaître les suffrages de la nation.

Recevez donc mes remerciments, Messieurs les députés, pour l'éclat que vous avez donné à la manifestation de la volonté nationale, en la rendant plus évidente par votre contrôle, plus imposante par votre déclaration.

Je vous remercie aussi, Messieurs les Sénateurs, d'avoir voulu être les premiers à m'adresser vos félicitations, comme vous avez été les premiers à formuler le vœu populaire.

Aidez-moi donc à asseoir, sur cette terre bouleversée par tant de révolutions, un gouvernement stable, qui ait pour bases la religion, la justice, la probité, l'amour des classes souffrantes.

Recevez ici le serment que rien ne me contera pour assurer la prospérité de la patrie, et que, tout en maintenant la paix, je ne céderai rien de tout ce qui touche à l'honneur et à la dignité de la France.

AFFAIRE DE CUBE.

Séance du 23 décembre 1852.

Senat.—M. Mason, de la Virginie, présenté la résolution suivante :

"Résolu que le Président des Etats-Unis communique au Sénat, s'il le croit compatible avec l'intérêt public, copie des notes officielles reçues des ministres de France d'Angleterre, invitant le gouvernement des Etats-Unis à se joindre à la Grande Bretagne et à la France, et à signer une convention par laquelle ces trois puissances s'engageraient individuellement et collectivement, dans le présent et dans l'avenir, à ne faire aucune tentative pour obtenir possession de l'île de Cuba, et à déjouer toute tentative de ce genre faite par aucune autre puissance ou par des individus. Le Président est également invité à faire connaitre la réponse du gouvernement à laquelle il est fait allusion dans le message adressé le 6 de ce mois aux deux Chambres du Congrès."

Cette résolution soulève un long débat. Plusieurs orateurs prennent la parole. M. Mason ne croit pas que l'incorporation de Cuba à l'Union serait présentement, comme le déclare le Président, une cause de danger. Au contraire, ce serait là une mesure bienfaisante si l'Espagne consent à nous céder l'île, ou si les Cubanais, secouant le joug de la métropole, recherchent notre alliance. D'une autre part, si l'Espagne cède Cuba à une puissance européenne, les Etats-Unis devront s'opposer à l'exécution du traité.

M. Cass exprime des vues semblables et prononce un excellent discours.

M. Underwood condamne l'avidité que montrent certains partis pour l'acquisition de nouveaux territoires. Ses remarques ne doivent pas s'appliquer à la question de Cuba.

M. Gwin, à propos de Cuba, parle des îles Sandwich. Que la colonie espagnole soit ou non propre à devenir Etat souverain de la Confédération américaine, il est certain que les îles Sandwich sont prêtes à s'annexer.

La suite de la discussion sur la résolution de M. Mason est remise au 4 janvier, et le Sénat s'ajourne.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le télégraphe nous transmet les nouvelles suivantes d'Europe:

Des lettres de Londres, reçues à New York par le steamer Canada, annoncent qu'une bataille avait eu lieu entre les Russes et les Circassiens, et que les premiers ont eu 30,000 tués.

Le gouvernement autrichien prenait ses mesures pour paralyser l'influence de l'Empereur Louis Napoléon.

Le bruit courait que la France projetait un mouvement contre le Piémont, dont elle veut s'emparer. (*Courrier.*

Rapport du Secretaire de la Marine.

Nous nous proposons d'analyser succinctement les rapports des différens secrétaires. Nous nous sommes occupés hier de celui de M. Conrad, c'est aujourd'hui le tour du rapport de M. Kennedy.

La marine des Etats-Unis est toujours divisée en six escadres, et la durée des croisières fixée à trois ans. Les navires de la station d'Afrique reviennent cependant tous les deux ans à cause de l'insalubrité de ces parages: ils ne prolongent pas leur croisière au-delà de cette période que quand l'intérêt du service l'exige.

L'escadre des Indes Orientales, organisée récemment, est sous les ordres du commodore Perry: elle se compose du vaisseau le Vermont, de la frégate-à-vapeur Mississippi, de la frégate à vapeur Powhattan, de la corvette Macedonian, du sloop Vandalia, du steamer Alleghany et des navires du transport Supply et Southampton.

L'escadre du Pacifique sera placée sous les ordres du capitaine Daluney.

L'escadre d'Afrique sera commandée par le commodore Lavalette.

Le capitaine Suiter remplacera au printemps prochain le commodore McKeever dans le commandement de l'escadre du Brésil.

Le commodore Stringham, commande l'escadre de la Méditerrannée, qui doit rallier prochainement le steamer Princeton ou le Saranac.

L'escadre des côtes des Etats-Unis est commandée par le commodore Newton: elle se compose de la frégate Columbia, des steamers Saranac et Fulton, et des corvettes à vapeur Albany et Cyane.

M. Kennedy parle de l'expédition organisée pour établir des relations commerciales avec le Japon, de l'expédition qui doit explorer les mers de la Chine, le Nord du Pacifique et le détroit de Behring. Cette dernière expédition, dont on attend les meilleurs résultats est placée sous les ordres du commandant Ringgold: elle se composera de la corvette Vincennes, du steamer à hélices John Hancock, et du brick Porpoise.

Deux autres expéditions ont été organisées: l'une, sous les ordres du commandant Lynch, transportera en Afrique une commission de savans chargée d'explorer certaines parties de ce pays; l'autre, commandée par le lieutenant Page, doit explorer le fleuve La Plata et ses tributaires.

Le lieutenant Herndon chargé, conjointement avec le lieutenant Gibbon, d'explorer la valée du fleuve Amazonne et de ses tributaires, est de retour aux Etats-Unis: son rapport paraîtra incessamment. Le lieutenant Gibbon n'est pas encore revenu.

Une nouvelle expédition, organisée sous les auspices de MM. Grinnell et Peabody, se dispose à mettre à la voile pour les mers du Nord.

Le secrétaire de la marine propose d'importantes modifications à l'endroit de l'Ecole de marine d'Annapolis. Il suggère un nouvel arrangement en vertu duquel le Congrès nommerait tous les ans cinquante-sept candidats et le président cinq. Le commandant Stribling a parfaitement dirigé l'Ecole: il est habilement secondé par des professeurs d'un grand mérite.

M. Kennedy consacre une bonne partie de son rapport à la question épineuse du système disciplinaire à bord des navires de l'Etat. Le châtiment du fouet aboli par la loi n'ayant été remplacé par aucune autre peine, la discipline s'en est ressentie. M. Kennedy propose un nouveau système d'enrôlement en vertu duquel le matelot, après un certain temps d'épreuve, serait attaché d'une manière permanente à la marine, recevant progressivement une piastre de plus par mois par période de cinq années de service.

M. Kennedy trouve qu'il est urgent d'augmenter la marine de l'Union. Le Bureau de Construction recommande avec raison de construire trois steamers à hélices et trois corvettes à vapeur. Le matériel de construction abonde dans les arsenaux.

Il est également nécessaire d'augmenter le nombre des matelots et de porter leur salaire à un chiffre plus élevé.

Le secrétaire de la marine demande au Congrès l'autorisation de nommer vingt aides chirurgiens. Il renouvelle sa recommandation de créer un asile pour les matelots invalides, et d'établir le grade de commodore. Il propose également de nommer au moins deux vice-amiraux.

L'attention du Congrès est appelée sur les rapports des différens bureaux.

Il n'y a que des éloges à donner aux officiers attachés à l'observatoire maritime.

La fin du rapport a trait aux dépenses du département.—*Abeille.*

Lola Montez.—Lola Montez, dont le monde entier sait le nom et qui, partout où elle a passé, a si vivement piqué la curiosité, Lola Montez vient d'arriver dans notre ville, où l'appelle un engagement contracté avec M. Placide, le directeur du *Théâtre des Variétés.*

Nous ferons connaître à nos lecteurs le jour du début de cette illustration. La salle de la rue Gravier sera, sans doute, trop petite pour contenir ceux qui voudront voir l'héroïne de l'histoire que tout le monde a lue.—*Courrier.*

Une affaire criminelle qui aura sans doute un grand retentissement va s'engager dans l'Ouest. Trois individus qui occupent une certaine position; Chapin, de l'ancienne maison Filey et Chapin, marchands de souliers; Wm. Kissane, de la maison Smith et Kissane, marchands de porcs, et Chandler, ont été arrêtés lundi dernier à Cincinnati par le marshal des Etats-Unis, sous la triple prévention d'escroquerie, de meurtre et d'incendie. Ces messieurs sont accusés d'avoir obtenu des polices d'assurance sur de faux connaissements signés par les officiers du bateau à vapeur *Marth Washington* qui a brûlé au mois de février dernier sur le Mississippi; en outre, d'avoir mis le feu à ce bateau, et d'avoir ainsi fait périr 17 personnes. Chapin, Kissane et Chandler ne sont pas les seuls inculpés dans cette sombre affaire; son leur prête quatre ou cinq complices qui vivent sur d'autre points de l'Union et que la police a dû saisir le même jour à leur résidence respective.

Probablement, nous apprendrons bientôt si elle a réussi.

CANDIDATS.

Juges de la Cour Supreme.

MM. les Editeurs,

Nous vous prions de suggérer le nom de Mr. **Thomas H. Lewis,** de St. Landry, comme candidat pour Juge Associé de la Cour Supreme.

Le Peuple.

11 Sept. 1852.

MM. les Editeurs,

Nous vous prions de suggérer le nom de l'Honorable **C. Voorhies,** de St. Martin, comme candidat pour Juge Associé de la Cour Suprême.

Plusieurs Membres du Barreau.

11 Sept. 1852.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer que l'Hon. **Edouard Simon,** de St. Martin, ex-Juge de la Cour Suprême, sera soutenu comme candidat pour Juge Associé de la Cour Suprême, par

Le Barreau et le Peuple.

11 Sept. 1852.

Constable de Ville.

☞Nous sommes autorisés à annoncer M. **James D. Israel** comme candidat pour la place de Constable de Ville, à l'élection d'Avril prochain. 11 déc. 1852.

☞Nous sommes autorisés à annoncer M. **Hilaire Desessarts** comme candidat pour la place de Constable de Ville, à l'élection d'Avril prochain. 11 déc. 1852.

PRIX-COURANT

DU MARCHE DE LA Nlle.-ORLEANS.

[*Extrait de l'Abeille.*]

Vendredi soir, 31 décembre.

Le marché s'est amélioré depuis notre dernier rapport, par suite du grand nombre de navires qui sont arrivés dans le port et de dimunition qui a eu lieu dans les prix du frêt. Les nouvelles défavorables apportées par le Canada et publiées vendredi soir ont amené une baisse sur le marché au coton; et bien que les prix se soient améliorés après les fortes transactions du commencement de la semaine les acheteurs ne se présentent qu'en petit nombre; ils attendent des nouvelles plus récentes de l'Europe.

Le sucre et la melasse ont été recherchés pendant la semaine et le marché s'est maintenu. Les prix de la farine et du maïs ont haussé à cause de la demande qui a eu lieu pour l'exportation depuis les nouvelles plus favorables qui ont été reçues de l'Europe; les comestibles ont fléchi. Nous renvoyons nos lecteurs, pour plus amples détails, aux remarques que nous avons consacrées à chaque article.

Nous avons eu une pluie abondante dans la nuit de lundi, le temps s'est ensuite mis au beau, mais il fait encore une chaleur inaccoutumée. Les rivières de l'Ouest montent, mais le niveau du fleuve n'a pas changé depuis notre dernier rapport.

COTON—Arrivé depuis le 24 du courant, 38,807 balles. Expédié dans le même temps, ensemble 44,225 balles—faisant une réduction au stock de 5,418 balles, et laissant en main, y compris tout ce qui se trouve à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 320,621 balles.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Inferior	6– à 6¼
Ordinaire,	7– à 7¾
Middling,	8– à 8½
Good Middling,	8¾ à 9–
Middling Fair,	9¼ à 9¾
Fair,	10 à 10¼
Fully Fair;	10¾ à —
Good Fair.	11 à —
Good and Fine,	— à —

Nous avons reçu vendredi soir une dépêche télégraphique contenant les nouvelles apportées par le Canada, annonçant que le marché de Liverpool avait fléchi de ⅛ à ⅜ d. la livre. Samedi, jour de Noël, l'effet de ces nouvelles n'a pas été connu, attendu qu'il ne s'est absolument rien fait ce jour-là sur le marché, mais lundi, les détenteurs n'ont pas hésité à diminuer leurs prix et les opérations embrassèrent 18,000 balles à une baisse de ⅜ à ¼ cts la livre. Une grande animation a régné mardi, sur le marché, et comme les navires pouvaient être frêtés à des conditions plus avantageuses, les acheteurs prirent 19,000 balles à des prix plus élevés de ¼ à ½ ct. Mercredi et hier le marché a été plus calme, et 12,000 balles seulement ont été achetées sans changement important dans les prix, bien qu'ils aient été quelque peu favorables aux acheteurs. Les journaux ont publié ce matin les nouvelles du Franklin de deux jours plus récentes. Les prix du coton avaient fléchi sur le marché de Liverpool. Ces nouvelles n'eurent aucune influence sur notre marché et les ventes ont atteint le chiffre de 13,000 balles aux prix déjà mentionnés. Les opérations de la semaine ont embrassé 62,000 balles, dont la plus grande partie a été prise pour l'Angleterre.

SUCRE—Les prix du sucre, depuis notre dernier rapport ont haussé de ¼ c. et de ¼ à ½ c. les qualités inferieures à cause du faible stock sur le marché et d'une plus grande facilité d'expédition. Les ventes s'élèvent à 5,500 boucauts, y compris 900 pris aujourd'hui pour le Nord et l'Ouest. Le cours est comme suit:

Inférieur, de 2¾ à 3 c; ordinaire, de 3¼ à 3¾ c; fair, de 3¾ à 4¼ c—la première qualité et le sucre de choix, de 4¾ à 5 cts la livre. Nous n'avons entendu parler d'aucune transaction sur habitation.

MELASSE—Le marché a été animé et le cours s'est maintenu. Les prix dominant au commencement de la semaine, étaient de 21½ à 22 cts, mais ils ont depuis haussé de 22 à 22½ cts le gallon. Il s'est traité, aujourd'hui 1,500 barils 21½ à 22½ cts, ce qui porte les opérations de la semaine à 9,000 barils. Il ne s'est pas vendu de mélasse sur habitation.

FARINE—Une très grande animation a régné sur le marché à la farine par suite des nouvelles favorables reçues par le Canada; les prix ont beaucoup augmenté. Les opérations de la semaine comprennent 28,000 barils dont 2,500 vendus aujourd'hui à des prix variant de $5 à 5 10: la farine de l'Ohio; de $5 15 à $5 25; celle de St-Louis, et de $5 50 à $5 75 les marques extra.

CAFE—Le marché a été animé lundi et mardi; les opérations ont embrassé 14,000 sacs de 9 à 9¼ cts. mais la plus grande partie à 9 cts. Les ventes ont depuis lors été limitées, elles n'ont pas été audelà de 2,500 sacs aux mêmes prix. Il a été reçu, depuis notre dernier rapport, deux chargements comprenant environ 10,000 sacs.

RIZ—Le marché est languissant et les ventes n'ont embrassé que de petits lots de 4 à 4¼ cts la livre.

BEURRE & FROMAGE—Le beurre de l'Ouest est en bonne demande de 18 à 25 cts la livre, mais les prix du fromage ont fléchi et les ventes ont eu lieu à 9 cts la livre.

WHISKEY—La demande a été ordinaire et les prix n'ont pas varié. Les transactions de la semaine s'élèvent à 1,800 barils au prix uniforme de 20 cts le gallon du rectifié, et de 21 à 21½ le gallon du non rectifié.

CORDE & TOILE D'EMBALLAGE—Il ne s'est vendu que des lots en détails à 13 cts la yarde de toile d'emballage, et de 6¼ à 6¾ cts la livre de corde.

Maison à Vendre.

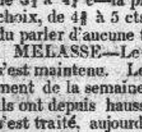

LE soussigné offre à vendre sa propriété, située sur la rue Principale, encoignure Vine, aux Opelousas. La propriétée consiste en un demi lot de terre faisant face sur les rues Principale, Vine et Union, presqu'au centre du village, avec maison de maitre, cuisine, &c.

JOHN FRANCISCO.

Opelousas, 8 Janvier 1852.—3m.

WAGON A VENDRE.

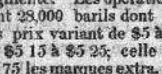

LE soussigné offre à vendre à bon compte un Wagon neuf, trois Chevaux et six Harnais complets. Pour les conditions, s'adresser à M. Charles Genin ou à M. C. Steel, aux Opelousas.

S. GARRIGUES.

Opelousas, 8 Janvier 1853.—5f.

AVIS.

GABRIEL HARMAN, de la Paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la Succession de feu Ely Harman, dernièrement de la même Paroisse, décédé.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date de la présente publication.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 8 Janvier 1853.

VENTE PUBLIQUE,

Par le soussigné, Encanteur public dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la dernière résidence de feu George W. Addison, de cette Paroisse, décédé, dans la ville des Opelousas,

Le Vendredi 11 Février prochain, 1853, et le jour suivant, s'il est nécessaire, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession dudit défunt, à savoir:

UN LOT DE TERRE,

situé dans la ville des Opelousas, borné au Sud par la rue Landry, au Nord par la propriété appartenant à William Mason, à l'Ouest par la propriété de Madame Larochette, et à l'Est par la rue———, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant la dernière résidence dudit défunt.

UNE FRACTION

d'un Lot de Terre,

situé sur Court Street, dans la ville des Opelousas, mesurant 26 pieds de face sur 45 de profondeur, borné au Nord par la propriété de Thomas H. Lewis, et au Sud et à l'Est par celle de Jesse Hayes, ensemble avec la maison qui s'y trouve, étant l'ancien bureau de la Gazette des Opelousas.

UN CERTAIN

Morceau de Terre,

situé dans la Paroisse St. Landry, sur le Bayou Elm, étant la moitié Est du quart Sud-Est de la Section No. trente-deux du Township No. un, Sud du 31ème degré de latitude Nord de la Rangée No. deux, Est du Méridien, contenant 79 acres et 71 centièmes.

Aussi, la moitié Est du Quart Sud-Est du Township, Section etc. susdits, contenant également 79 acres et 71 centièmes, formant ensemble cent cinquante-cinq acres et 42 centièmes d'acres de superficie.

6 ESCLAVES,

des deux sexes et d'âges divers.

Deux chevaux, un mulet, une Barouche, un Buggy, une charrette à cheval, le matériel du bureau de l'imprimerie de la Gazette des Opelousas, consistant en diverses presses, caractères, casiers, cases, &c, Meubles de maison, ustensils de ménage et une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

☞Les conditions, qui seront avantageuses aux acquéreurs, seront annoncées le jour de la vente.

R. BENGUEREL, Encanteur.

Opelousas 8 Janvier 1853.

PROCEDURES

Du Jury de Police de la Paroisse St. Landry.

Mardi, 7 Décembre 1852.

Le Jury s'est assemblé conformément à l'ajournement. Présens comme avant, plus Mr. Harris. Absens Messrs. Young et Akenhead.

Le rapport du Trésorier, pour le 3me quartier de l'année 1852, finissant le 30 du mois dernier, a été lu, par lequel il paraît que:

La balance en main, dernier quartier, était		$ 74 74
Reçu depuis des taxes de 1851, $1,260 82: Licences, $327 33: Animaux non marqués et vendus au profit de la Paroisse, $78 65:		1666 80
		$1741 54
Payé durant le Quartier:		$1677 04
Balance en main,		$64 48

Le Président rapporte au Jury, que conformément à une résolution ordonnant une élection sur la question de la taxe pour le chemin de fer, il a, de concert avec Marsden Campbell, Jesse Hays et Achille Dupré, par lui nommés à cet effet, compté les votes donnés aux différens lieux d'élection par les propriétaires de biens-fonds, duquel dépouillement il appert que 542 votans se sont prononcés en faveur de la taxe, et 248 se sont prononcés contre la taxe; démontrant en faveur de la taxe une majorité de deux cent quatrevingt-quatorze votes.

M. Harris présente la pétition de Jean F. Richard, demandant à changer le chemin public qui passe près de sa maison.

Le président présente la résignation de Wm. D. Collins, comme Juge-de-paix du 13e arrondisement.

Le rapport du Jury de franc-tenanciers nommé à l'effet de s'enquérir sur l'opportunité de changer le chemin public près de Déjean.

L'acceptation, de la part de la Direction du Chemin de fer, de la taxe de la Paroisse St. Landry comme souscription au fonds capital de cette Compagnie.

Le retour de l'élection du 12me Arrondissement sur la question des licences, demontrant en faveur de l'octroi des licences, une majorité de 16 voix.

Rapport du comité pour tracer un chemin à partir de pont Prud'homme jusque chez Reed, sur le Bayou des Cannes.

Avis de James McCaulay, qu'il a transféré à Jas. G. Fitzgerald, le jugement par lui obtenu contre la Paroisse, se montant à $120 avec 5 pr. ct. d'intérêt.

Le rapport que le pont sur le Bayou Têche, près du Port Barré, a été construit et livré.

La pétition de H. Rogers, déclarant qu'il a perdu un warrant de la Paroisse, numéroté 3061, et émis en sa faveur, et demandant à ce qu'il lui en soit accordé un nouveau.

Elisha Andrus propose qu'un intérêt de 8 pr. cent par an soit accordé à Offutt frères, à compter de cette date jusqu'à parfait paiement, sur un compte de bois de charpente, laquelle proposition est perdue par 5 oui contre dix non.

Sur motion de M. Devillers, il est ordonné qu'un warrent de $200 soit émis en faveur de V. Mayer et Désiré Godet, pour la construction d'un pont sur la crevasse de l'habitation de madame M. Mayer.

Résolu, qu'un comité soit nommé à l'effet d'examiner la situation de la coulée entre Gradenigo et Close, et produire un devis et plan d'un pont sur ladite coulée. Messrs. Adolphe Déjean, Cyprien Lalonde et Hypolite Mallet constituent le comité.

Sur motion de M. Boudreau, un comité composé de S. C. McPherson, O. Caruthers et Julien Caruthers, est nommé à l'effet de produire un plan d'un pont nouveau sur le Bayou Carancro, communément appelé le Pont Guilbeau.

Sur motion de Joseph E. Andrus, un comité composé de Benj. McCleland, Isaac Hayes et Colbert Foreman, est nommé à l'effet de s'enquérir de la situation de la Veuve Wm. Jones, et faire un rapport sous serment à ce sujet.

Est lu, un rapport de l'Avocat de Paroisse, annonçant qu'il a institué contre H. Rogers, Shérif, une action dans le but de recouvrer la balance par lui due pour taxe de commutation, et la forfaiture de sa commission, et 20 pour cent de dommages.

M. Fontenot appelle la pétition de Joseph Bacon, demandant à être autorisé à établir un ferry et pont à péage sur le Bayou Nez-Piqué.

Sur motion de J. Harris, Résolu que cette pétition soit référée à un comité de trois personnes, qui devront examiner la chose et faire rapport. Messrs. Guillory, Jos. E. Andrus et Carte sont nommés de ce comité.

Sur motion de M. Fontenot, Résolu, que le rapport du jury de franc-tenanciers nommé à l'effet de tracer un chemin public depuis le pont Prud'homme à Mallet, jusqu'au Ferry de Jacques Bacon, sur le Bayou des Cannes, et allouant à J. Harris, pour arpentage, etc.; $32 12 cents, soit et est par le présent adopté, et le chemin y mentionné déclaré public.

Résolu, que la Veuve Hay, soit replacée sur la liste des indigents, pour la somme qui lui était accordée l'année dernière, et ce, à commencer du mois de mars dernier.

Résolu, (les deux tiers des membres du Jury étant présents et consentant) que la boîte d'élections du 8me Arrondissement, tenue ci-devant chez Etienne Lejeune, sera dorénavant tenue à la demeure d'Ulysse Gaberel.

Sur motion de M. Guillory, Résolu, que la somme de $75 est appropriée pour la reconstruction du pont à la pointe de Tisseneau, et qu'Augustin Guillory, Philippe Stagg et Edmund Johnson, soient nommés d'un comité a l'effet de conduire ce projet à fin.

Résolu, que des warrants soient émis en faveur de Dunbar et Ganson, pour la somme de mille piastres, pour la construction d'un pont levis sur le Bayou Crocodile, à Mountville.

Sur motion de M. Dunbar, Résolu, que Jesse Andrus soit nommé commissaire d'élection dans le 12e Arrondissement, en place de John S. Edwards.

Sur motion de M. Carte, le Jury prend un recès. Après quoi, s'étant réuni de nouveau;

M. Guillory, du comité nommé à l'égard de la pétition de Jacques Bacon, rapporte que ce comité a examiné le tarif du péage en eaux basse, et sur le Ferry en eaux hautes, et qu'il a diminué ces prix. En conséquence il recommande que le rapport soit adopté, et qu'il soit fait droit à la demande du pétitionnaire. Et sur motion, le rapport est adopté.

M. Dunbar, du comité des finances, rapporte "Un tableau approximatif de la condition financière de la Paroisse, qui démontre ce qui suit:

Balance des warrants dûs le 4 Septembre 1852,		$ 3877 98
Montant des Warrants émis depuis,		2815 52
Total,		$6693 50
A déduire: montant des warrants payés durant le dernier Quartier,		$1480 41
Montant des warrants non payés,		$5213 09
Montant dû par V. Joubert, sur les taxes de 1851,	$5022 32	
Montant dû par H. Rogers, sur la taxe de commutation	1393 50	$ 6415 81
Balance en faveur de la Paroisse,		$ 1202 72
Aussi, le compte-courant de V. Joubert avec la Paroisse;—montant des taxes de 1851,		$ 8535 41
moins, la commission du Collecteur,		853 54
		$ 7681 87
Payé par le Collecteur,	$ 709 56	
Reçu par le Trésorier, pour le compte du Collecteur,	$1950	$ 2659 56
Balance dûe sur les taxes de 1851,		$ 5022 31

Sur motion, Messrs. Dunbar, Burton et Wright sont nommés d'un comité pour faire un rapport de l'estimatif des dépenses de 1852.—Mr. Dunbar fait la motion que les planches, poteaux, &c., du vieux pont sur le Bayou Crocodile à Mountville, soient appropriés à l'usage du 12me. arrondissement. Mr. Harris fait la motion que cette partie de bois sera appropriée à construire des ponts sur les Bayous Webster et Cooper. La motion a été perdue. Harris, J. E. Andrus, Dunbar, Burton, Gantt, McBride, Joubert et Wright, 8 oui. E. Andrus, Devillier, Boudreau, Carte, Fontenot, Guillory, Teale, Meche et le Président, 9 non. Mr. Guillory fait la motion que des commissaires soient nommés pour vendre les bois. Laquelle motion a été emportée et J. D. Hudspeth, Joel Callihan et John Webb sont nommés.

Sur motion de M. Dunbar, Résolu que des commissaires soient nommés pour examiner et faire un rapport d'un plan estimatif pour un pont sur le Bayou Cooper. Messrs. Augustin Guillory, Amos Webb et Peter Collins sont nommés.

M. Dunbar fait la motion que des commissaires soient nommés pour examiner et rapporter un plan estimatif pour un pont sur la Coulée Belaire.

M. Harris fait la motion que la Coulée entre Gradenigo et Close soit aussi examinée, et toutes les autres coulées dans la paroisse. Laquelle motion a été perdue, et la motion de M. Dunbar ayant été adoptée. Messrs. John S. Edwards, Peter Collins et William Hudspeth sont nommés commissaires.

Sur motion de M. Burton, Résolu qu'une élection soit tenue dans le 13me arrondissement pour un Juge de Paix, en remplacement de Wm. D. Collins, résignataire, et pour un Constable en remplacement de John Davis, qui ne s'est pas qualifié.

Messrs. Dunbar et Wright ont obtenus permission d'absence pour l'après-midi.

Sur motion de M. Harris, Résolu que les requisitions antérieures demandées dans l'Article 2 de la loi des chemins, soit dispensé, et que la partie du chemin public dans le 1er district de la division Sud-Ouest, soit changée de manière à passer sur le côté Est de la maison de résidence de Jean F. Richard, comme il l'a demandé dans sa pétition, et que les francs-tenanciers dont les noms suivent, savoir: Jean F. Richard, Lile Chacheré, John P. Hudson, Veillant Chacheré, William H. Parrott, Uchere Lavergne, et Sydoine Lavergne, soient et sont nommés d'un Jury pour tracer et marquer le dit changement, et faire un rapport d'après la loi.

Résolu, Que des commissaires soient nommés pour examiner le site sur le Petit Bayou Têche, sur le chemin conduisant des Opelousas au Port Barré, et faire un plan et estimatif pour la construction d'un pont sur le dit bayou, et faire un rapport à la prochaine réunion. Messrs. Coulon C. Devillier, Benedict Ney et Michel Bordelon sont nommés.

Sur motion de M. Gantt, le Jury s'est ajourné à demain, à 10 heures du matin.

JOHN P. HUDSON, Président.

Guy H. Bell, Greffier.

Vente à l'Encan.

IL sera vendu, sans réserve, au plus offrant et dernier enchérisseur, à ma résidence, en la ville des Opelousas, le Samedi 8 Janvier courant, un lot de Lits et linge de lits, ainsi qu'une grande quantité de meubles de maison et d'effets de ménage.

Les conditions, qui seront avantageuses aux acquéreurs, seront annoncées le jour de la vente.

JOHN POSEY.

Opelousas, 1er Janvier 1853.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

N. et W. Offutt, vs. Philippe Carroll.	}	Cour de District, Paroisse Saint-Landry. No. 5233.

EN vertu d'un writ d'alias fi. fa., lancé dans l'affaire ci-dessus intitulé, par la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, aux Opelousas, le Samedi, 5me jour de Février 1853, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Philippe Carroll à la propriété suivante, saisie pour satisfaire ledit writ, savoir:

UNE PARTIE D'UN LOT DE TERRE avec une maison, situés dans la ville des Opelousas, à l'encoignure de Court et Landry street, étant l'emplace ment employé ci-devant comme magasin, par Lewis et Abraham Andrus.

H. ROGERS, Shérif.

Bureau du Shérif, Opelousas, 1er. Janv. 1853.